



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-091

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-07-03-00002 - AF-PG ACQ COUPARD NESLE HODENG -

Délégation GG pour AF.pdf (1 page)

Page 3

R28-2024-07-03-00001 - AF-PG ACQ OUAHBI ROUEN CHATELET -

Délégation GG pour AF.pdf (1 page)

Page 5

EPF Normandie

R28-2024-07-03-00002

AF-PG ACQ COUPARD NESLE HODENG -
Délégation GG pour AF.pdf



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ANNE FREGER-LENIERE

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la convention de réserve foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de Nesle-Hodeng le 12 juillet 2021, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 26 mai 2021, et délibération du Conseil Municipal de la commune de Nesle Hodeng le 7 janvier 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Etude de Maître Emmanuel LESSARD, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée "SCP Emmanuel LESSARD, Notaire associé" titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 76069 et dont le siège social est à NEUFCHATEL-EN-BRAY (76270), 1, rue Cauchoise, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès des conjoints de l'indivision COUPARD, d'une maison à usage d'habitation sise à Nesle-Hodeng (76270), lieudit « 495, Le Bourg », cadastrée section AS numéros 56, d'une contenance de 02a 72ca, et 57, d'une contenance de 02a 41ca, totalisant une emprise de 05a 13ca, moyennant le prix de **TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000,00 €)**, qui sera réglé entre les mains de l'étude de Maître Emmanuel LESSARD notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 03-07-2024
Le Directeur général

Notifiée à Rouen, le 03-07-2024
à Madame Anne FREGER-LENIERE
Bon pour accord,

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

Anne FREGER

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2024-07-03-00001

AF-PG ACQ OUAHBI ROUEN CHATELET -
Délégation GG pour AF.pdf



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ANNE FREGER-LENIERE

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Rouen le 18 octobre 2021, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 3 juin 2021, et décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 30 juin 2020, et délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen le 30 juin 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Etude de Maître Dominique HOUDARD, Notaire, membre de la société « Dominique HOUDARD, Claire DALION et Clémence FLEURY, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à BARENTIN (Seine-Maritime), identifié sous le numéro CRPCEN 76030, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de Monsieur Ahmed OUAHBI, commerçant, et Madame Saadia OUHMID, sans profession, demeurant ensemble à ROUEN (76000) 30, place Alfred de Musset Appartement 12, d'un ensemble immobilier sis à Rouen (76000), lieudit « 1A, Place Alfred de Musset », représentant les lots de copropriété n°s 3, 6, 7, 10, 13 et 14 attachés à la parcelle cadastrée section DP numéro 119, d'une contenance totale de 08a 94ca, moyennant le prix de **CENT SOIXANTE DIX MILLE SIX CENT DOUZE EUROS (170.612,00 €), dont 15.325 € au titre de l'indemnité de emploi, en valeur occupée**, qui sera réglé entre les mains de l'étude de Maître Dominique HOUDARD notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 03-07-2024
Le Directeur général

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Rouen, le 03-07-2024
à Madame Anne FREGER-LENIERE
Bon pour accord,

Anne FREGER

✓ Certified by  yousign